

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ANAPURNA 1040 WHITE INK**UFI:** JFJ0-V0NJ-700G-3EJW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: ENCRES D'IMPRIMERIE**Usages déconseillés:** Applications industrielles uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FabricantAgfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com**Fournisseur national**Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)
Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**Dangers pour la Santé**

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées	Catégorie 2 (Foie, Appareil respiratoire)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dangers pour l'environnement

Risques aigus pour l'environnement aquatique	Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
--	-------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Risques chroniques pour
l'environnement aquatique

Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle
acrylate de 2-phénoxyéthyle
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
hexaméthylène diacrylate
2-(2-Vinyloxyéthoxy) acrylate d'éthyle
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate



Mention d'Avertissement:

Attention

Déclaration(s) de risque:

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391: Recueillir le produit répandu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Perturbation endocrinienne-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Perturbation endocrinienne-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	10 - <25%	5888-33-5	227-561-6	01-2119957862-25-XXXX;	Aucune information disponible.	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	10 - <25%	48145-04-6	256-360-6	01-2119980532-35-XXXX;	Aucune information disponible.	
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	5 - <10%	2235-00-9	218-787-6	01-2119977109-27-XXXX;	Aucune information disponible.	
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	5 - <10%	75980-60-8	278-355-8	01-2119972295-29-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediy ester, polymer with 2-aminoethanol	5 - <10%	67906-98-3		Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
hexaméthylène diacrylate	5 - <10%	13048-33-4	235-921-9	01-2119484737-22-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-(2-Vinyléthoxy	5 - <10%	86273-46-3	451-690-9	01-	Aucune	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

y) acrylate d'éthyle				2119441302-54-XXXX;	information disponible.	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	2,5 - <5%	56641-05-5	500-133-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-phenoxyethanol	1 - <5%	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	0,1 - <1%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	0,1 - <0,25%	128-37-0	204-881-4	01-2119555270-46-0000;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; STOT SE: 3: H335; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411; Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Classification: Skin Sens.: 1A: H317; Repr.: 2: H361d; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Eye Irrit.: 2A: H319; Skin Sens.: 1B: H317; STOT RE: 1: H372; Acute Tox.: 4: H312; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.732 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 1.700 mg/kg	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-	Classification: Repr.: 2: H361f; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic	Aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

triméthylbenzoyl)phosphine	Chronic: 2: H411;	information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319;	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Chronic: 3: H412; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.790 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,04 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Acute Tox.: 4: H302; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.850 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 1.000 mg/m3 Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.214 mg/kg	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Classification: Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: En cas d'inhalation d'aérosols : transporter la personne à l'air frais et la garder au repos.

Contact avec la Peau: Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.
Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Protection individuelle des secouristes:	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Dangers:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
Traitement:	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Applications industrielles uniquement

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol - Vapeur et aérosol	TWA	2 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 1,39 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 4,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 1,45 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 77 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,233 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 0,822 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 83,3 µg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 0,145 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
hexamethylene diacrylate	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 7,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 24,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 2,1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-(2-Vinylxyethoxy) acrylate d'éthyle	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 1,97 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,2 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,56 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 0,2 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 0,35 mg/m3	Toxicité à doses répétées
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 97 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-phenoxyethanol	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 5,7 mg/m ³	
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 10,42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 5,7 mg/m ³	
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 20,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediylo)	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 24,48 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 7,24 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,77 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 2,08 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,66 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,86 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m ³	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	terre	0,029 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,015 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	2 mg/l	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	sédiment d'eau douce	0,145 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg	
	terre	22,2 µg/kg	
	L'eau douce	0,00353 mg/l	
	Sédiments marins	11,5 µg/kg	
	des eaux marines	0,00353 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	1,4 µg/l	
	Communiqué intermittent	0,0353 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,14 µg/l	
	l'eau aux sédiments frais	0,29 mg/kg	
sédiment d'eau douce	0,115 mg/kg		
Des sols	0,0557 mg/kg		
hexaméthylène diacrylate	terre	0,094 mg/kg	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Sédiments marins	0,049 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,001 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	2,7 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,493 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,007 mg/l	
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg	
	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	7,41 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	terre	0,001 mg/kg	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aquatique (eau douce)	2 µg/l	
	terre	0,009 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l	
	sédiment d'eau douce	0,053 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l	
	Sédiments marins	0,005 mg/kg	
2-phenoxyethanol	Station d'épuration des eaux usées	36 mg/l	
	terre	1,31 mg/kg	
	Sédiments marins	0,724 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	7,237 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,943 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,094 mg/l	
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediytle)	terre	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Prédateur	8,33 mg/kg	Oral
	sédiment d'eau douce	99,6 µg/kg	
	terre	47,69 µg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,199 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	0,17 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,02 µg/l	
	Sédiments marins	9,96 µg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Protection des Mains:	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,70 mm, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 60 min, Risque d'éclaboussures ;, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
Protection respiratoire:	Dans des conditions normales d'utilisation, la protection avec un respirateur n'est pas exigée.
Mesures d'hygiène:	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	odeur acrylique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	< 32 °F/< 0 °C
Point d'ébullition:	> 212 °F/> 100 °C
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	non applicable
Limites d'explosivité - inférieure:	non applicable
Point d'éclair:	> 199 °F/> 93 °C
Température d'auto-inflammation:	>= 347 °F/>= 175 °C
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	11 - 13 mPa.s (113 °F/ 45 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Viscosité, cinématique:	11 - 13 mm ² /s (113 °F/ 45 °C)
Durée d'écoulement:	non applicable
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable Mélange
Pression de vapeur:	< 1 hPa (77 °F/25 °C)
Densité relative:	1,2035
Densité:	non applicable
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Répartition de la taille des particules:	non applicable
Surface spécifique:	non applicable
Charge de surface/Potentiel zêta:	non applicable
Evaluation:	non applicable
Forme:	non applicable
Crystallinité:	non applicable
Traitement de surface:	non applicable

9.2 Autres informations

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 11.236,85 mg/kg
Composants:	
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	DL 50 (Rat): 4.350 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate de 2-phénoxyéthyle	DL 50 (Rat): 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Rat): 1.732 mg/kg Experimental result, Key study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	DL 50 (Rat): 1.790 mg/kg Experimental result, Supporting study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50 (Rat): 1.850 mg/kg Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Rat): 4.626 mg/kg Experimental result, Supporting study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 6.000 mg/kg Experimental result, Key study

Contact avec la peau

Produit:	ETAmél 18.162,39 mg/kg
Composants:	
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	DL 50 (Lapin): > 3.000 mg/kg Experimental result, Key study
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	DL 50 (Lapin): 1.700 mg/kg Experimental result, Key study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	DL 50 (Lapin): 3.650 mg/kg Experimental result, Key study
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50 (Lapin): > 2.214 mg/kg Experimental result, Weight of Evidence study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	CL 0 (Rat, 7 h)0,41 mg/l Vapeur, Experimental result, Key study
2-(2-Vinylloxyethoxy)acrylate d'éthyle	CL 50 (Rat, 4 h)> 5,04 mg/l Poussière, Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Rat, 6 h)> 1.000 mg/m ³ Aérosol, Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DR 50 (Souris, 30 min)60 ppm Vapeur, Experimental result, Supporting study

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 53 d): 100 mg/kg
acrylate de 2-phénoxyéthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 43 - 53 d): 300 mg/kg
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), inhalation): 0,058 mg/l
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 64 - 91 d): 100 mg/kg
2-Propenoic acid ,1-6-	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 d): 160 mg/kg
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 13 Weeks): 80 mg/kg
2-phenoxyethanol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 76 - 110 Weeks): 70 mg/kg
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Provoque une irritation cutanée.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	non irritant Experimental result, Supporting study
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	in vivo non irritant Experimental result, Key study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	in vivo non irritant Experimental result, Key study
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	in vivo Catégorie 2 Experimental result, Key study
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	in vivo non irritant Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	in vivo non irritant Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo non irritant Experimental result, Key study

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Produit: Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Effet irritant.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	in vivo Non irritant EU
2-phenoxyethanol diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo Effet irritant. EU in vivo Catégorie 1 OECD GHS
	in vivo Non irritant EU

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Mutagénicité des Cellules Germinales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol diacrylate	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol diacrylate	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit:

Non répertorié Le dioxyde de titane de ce produit est enrobé dans une matrice qui minimise la probabilité d'exposition au pigment.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinylloxyethoxy)acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinylloxyethoxy)acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy)acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy)acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Organes cibles: Foie, Appareil respiratoire

Risque d'Aspiration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy)acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Perturbation endocrinienne**Produit:**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy)acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1- éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Informations générales: Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	CL50 (Pisces (poisson), 96 h): 0,704 mg/l (OCDE Ligne directrice 203)
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 318 mg/l (Static) Experimental result, Key study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	DSENO (Danio rerio, 96 h): 215 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-Propenoic acid, 1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy)acrylate d'éthyle	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 6,8 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
	DMENO (Danio rerio, 96 h): 4,6 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
	DSENO (Danio rerio, 96 h): 2,2 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 344 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	DSENO (Leuciscus idus, 96 h): 1 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CL 50 (96 h): 0,199 mg/l QSAR QSAR, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]heptane

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

t-2-yle	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1,21 mg/l (Static) Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l (Static) Experimental result, Key study
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 3,53 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinylloxyethoxy) acrylate d'éthyle	DSENO (Daphnia magna, 48 h): 25 mg/l (Static) Experimental result, Key study CE50 (Daphnia magna, 48 h): 55 mg/l (Static) Experimental result, Key study
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 460 mg/l (Static) Résultat expérimental, Non spécifié
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,48 mg/l (Static) Experimental result, Key study

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinylloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate 2-(2-Vinylloxyethoxy) acrylate d'éthyle	CE50 (0,5 h): ca. 270 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11") Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CE50 (déchets de boues, 17 h): > 880 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate 2-(2-Vinylloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible. Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Danio rerio, 6 d): 461,5 - 521,6 mg/l (semi-statique) Experimental result, Supporting study
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle Aucune information disponible.

acrylate de 2-phénoxyéthyle Aucune information disponible.

1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one Aucune information disponible.

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Aucune information disponible.

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol Aucune information disponible.

hexamethylene diacrylate Aucune information disponible.

2-(2-Vinyloxyethoxy) Aucune information disponible.

acrylate d'éthyle

2-phénoxyéthyl prop-2-énoate Aucune information disponible.

2-phenoxyethanol Aucune information disponible.

diacrylate Aucune information disponible.

d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle Aucune information disponible.

acrylate de 2-phénoxyéthyle Aucune information disponible.

1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one Aucune information disponible.

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Aucune information disponible.

2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol Aucune information disponible.

hexamethylene diacrylate Aucune information disponible.

2-(2-Vinyloxyethoxy) Aucune information disponible.

acrylate d'éthyle

2-phénoxyéthyl prop-2-énoate Aucune information disponible.

2-phenoxyethanol Aucune information disponible.

diacrylate Aucune information disponible.

d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	57 % Déte�té dans l'eau. Experimental result, Key study
acrylate de 2-ph�noxy�thyle	(28 d): 22,3 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Key study
1-vinylhexahydro-2H-az�pinne-2-one	(28 d): 30 - 40 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Key study
oxyde de diph�nyl(2,4,6-trim�thylbenzoyl)phosphine	(28 d): > 0 - 10 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Key study
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexam�thylene diacrylate	(28 d): 60 - 70 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Key study
2-(2-Vinyl�oxyethoxy)acrylate d'�thyle	(28 d): > 84,4 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Key study OECD 301D Facilement biod�gradable 82 %
2-ph�noxy�thyl prop-2-�noate	Aucune information disponible.
2-ph�noxyethanol diacrylate	> 70 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Supporting study (28 d): 90 - 100 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Key study
d'oxybis(m�thyl-2,1-�thanediytle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	(28 d): 4,5 % D�te�té dans l'eau. Experimental result, Key study

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-trim�thylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-ph�noxy�thyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-az�pinne-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diph�nyl(2,4,6-trim�thylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexam�thylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyl�oxyethoxy)acrylate d'�thyle	Aucune information disponible.
2-ph�noxy�thyl prop-2-�noate	Aucune information disponible.
2-ph�noxyethanol diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(m�thyl-2,1-�thanediytle)	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Danio rerio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 37 Aquatic sediment Read-across" de substance similaire (analogue structurel ou de substitution), pondération selon l'étude de preuve
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 53 - 72 Aquatic sediment Experimental result, Key study
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate 2-(2-Vinyloxyethoxy)	Aucune information disponible.
acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,35 Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 598,4 Aquatic sediment Estimated by calculation, Weight of Evidence study

12.4 Mobilité dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate 2-(2-Vinyloxyethoxy)	Aucune information disponible.
acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit: Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Composants

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol diacrylate	Aucune information disponible.
d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Composants:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Aucune information disponible.
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
1-vinylhexahydro-2H-azépine-2-one	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid ,1-6-hexanediyl ester, polymer with 2-aminoethanol	Aucune information disponible.
hexamethylene diacrylate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
diacrylate d'oxybis(méthyl- 2,1-éthanediyle)	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes: Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)

RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° d'urgence:	F-A, S-F
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9MI
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg

Autres informations

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

UE. Directive 2010/75/UE elative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
Titanium dioxide	13463-67-7
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 20%
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E1. Dangereux pour le milieu aquatique	100 t	200 t

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 20%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	20 - 30%
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 20%
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
hexamethylene diacrylate	13048-33-4	1,0 - 10%
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%
caprolactam	105-60-2	0,1 - 1,0%
Mequinol	150-76-5	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Notes:

acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
---	--------	--

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Irritation oculaire, Catégorie 2	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Expositions répétées, Catégorie 2	Méthode de calcul
Risques aigus pour l'environnement aquatique, Catégorie 1	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.